

# Le 8 mars : on se lève pour la petite enfance, on manifeste pour l'égalité !



**Le 8 mars, la CGT appelle l'ensemble des professionnel-les de la petite enfance à être en grève et à rejoindre les manifestations qui auront lieu partout en France.**

Il est inacceptable que les métiers de la petite enfance continuent d'être sous-évalués, sous-payés et que la pénibilité de ces emplois soit systématiquement ignorée. Ce manque de reconnaissance découle d'une inégalité structurelle, ces professions étant exercées à 95 % par des femmes.

Aujourd'hui les écarts de salaires au détriment des femmes sont encore de 25 %, elles représentent 80 % des temps partiels, 95 % des congés parentaux et 60 % des smicards sont des smicardes. Elles restent en moyenne plus longtemps au SMIC que les hommes notamment à cause de la faiblesse des grilles de salaires dans les métiers à prédominance féminine.

La CGT revendique des mesures égalitaires d'urgence qui passent par la reconnaissance à leurs justes valeurs de l'ensemble des métiers à prédominance féminine à commencer par les métiers du soin et du lien et donc ceux de la petite enfance.

Les travailleuses du soin et du lien sont confrontées à une déqualification et une dévalorisation systématique, à l'image de l'ensemble des métiers

à prédominance féminine. Cette réalité repose sur une vision archaïque et sexiste du travail, selon laquelle ces professions feraient appel à des compétences prétendument « naturelles » chez les femmes.

Rémunérations au rabais, qualifications non-reconnues, conditions de travail dégradées, marchandisation en bradant ce service public au secteur marchand. Les scandales à répétition dans le secteur de la petite enfance ne sont plus acceptables ! La CGT s'est toujours opposée à la marchandisation et la présence du privé à but lucratif. Nous avons dès le début alerté sur les graves dérives qui en découleraient.

Ces conditions de travail et de rémunération mettent en péril les métiers de la petite enfance et favorisent la perte de sens, le ras le bol et le manque d'attractivité de ces métiers dit « humains ». Aujourd'hui déjà, la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrements, ni de répondre aux besoins des familles. Le secteur de la petite enfance a besoin de mesures urgentes à commencer par la revalorisation immédiate des salaires.

**Ce 8 mars sera un point d'étape important dans les suites des mobilisations dans le secteur des 1er octobre, 19 novembre et 5 décembre.**

## Les personnel-les de la petite enfance revendiquent :

- **L'abrogation de la réforme des retraites** de 2023;
- **La revalorisation significative de l'ensemble des salaires de la filière** pour l'accueil collectif comme individuel;
- **Un modèle de service public de la petite enfance en dehors du secteur marchand** avec des acteurs non lucratifs (associatif ou public);
- **L'abaissement des contributions financières parentales**, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public;
- **La prise en compte de la pénibilité**, permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans;
- **La mise en place de filières de formation initiale et continue**, dans le cadre de l'Education nationale et du service public pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance;
- **Bénéfice du CTI - Complément de Traitement Indiciaire** (dit Prime Ségur) pour l'ensemble des agentes et agents du secteur Petite Enfance, soit + 191 euros nets mensuels;
- **Amélioration des conditions de travail** et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance;
- **La réduction du temps de travail** à 32 heures par semaine payée 35;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable **investissement pour l'avenir des enfants et de notre société** et qui permet l'émancipation des femmes au travail
- **Un véritable service public de la Petite Enfance**, seule alternative à la marchandisation du secteur;
- **La modification du taux d'encadrement** 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret;

